

INFORMATIONS SUR LES REMBOURSEMENTS DES FRAIS DES ETUDIANT-E-S

Directives du BUCE 2020-2021

Cette directive entre en vigueur dès les rotations AMC de novembre 2020 de l'année académique 2020-2021.

1. Champ d'application

Cette directive s'adresse aux étudiant-e-s de l'UNIGE, Faculté de Médecine, dans leurs années de formation Master, 1^{ère} et 2^{ème} années, qui sont amenés, sur une base de volontariat, à se déplacer de leur site d'immatriculation et d'apprentissage vers d'autres sites d'apprentissage hors du canton pour leurs rotations d'Apprentissage en Milieu Clinique.

2. Principes

- Remboursement d'un aller-retour hebdomadaire, en train 2^{ème} classe et au demi-tarif CFF, sur présentation des titres originaux de transport.
- Sur demande, une contribution unique de CHF 100.- sera accordée pour la participation à l'achat d'un abonnement demi-tarif pour tout stage effectué hors de Genève dont les transports se font en train.
- Dans le cas où un étudiant posséderait un abonnement général avant le début de son stage, il lui sera accordé, sur demande, une contribution de CHF 100.- par mois de stage.
- Remboursement des frais de logement, si l'étudiant n'a pas la possibilité d'être hébergé par sa famille ou autres proches selon les conditions suivantes et sur présentation des factures originales :
 - Chambre dans la maison du personnel de l'hôpital concerné (si existant).
 - Chambre chez l'habitant.
 - Chambre en pension, B&B ou hôtel : seulement si les possibilités mentionnées ci-dessus ne peuvent se réaliser et sur un avis préalable favorable du BUCE.
- De cas en cas, une analyse tenant compte du lieu et des conditions existantes du marché du logement pourrait conduire à l'octroi d'une somme forfaitaire pour les 8 semaines de rotation.
- Stage AMC à Nyon : remboursement d'un trajet aller-retour journalier, en train 2^{ème} classe et au demi-tarif CFF, sur présentation des titres originaux de transport. Le logement n'est habituellement pas remboursé, sauf exception. Dans ce dernier cas, les frais de transport ne seront pas pris en charge par la Faculté.
- Stage AMC à Sion : si les logements de l'hôpital sont complets, les étudiants peuvent, s'adresser à la résidence « Smallville », à Sion. Toutefois, les secrétaires des AMC concernés seront en charge de transmettre, à la Faculté, un récapitulatif des étudiants délocalisés, hébergés à la résidence « Smallville », à la fin de chaque rotation.
Personne de contact à la Faculté, Mme Lisa De Botton : Lisa.Debotton@unige.ch

3. Frais non remboursés

- Déplacements sur site par les transports en commun, déplacement entre domicile/site AMC et gare.
- Déplacements en voiture.
- Frais de repas.

4. Modalités de remboursement

- Le remboursement a lieu après la fin du stage AMC.
- Il se fait sur la base du formulaire ad hoc, obtenu auprès du secrétariat des étudiants, et/ou téléchargeable sur le site Moodle des AMC.
- Les titres de transports et autres factures originaux doivent être obligatoirement fournis et annexés au formulaire.
- Les factures (originales) de logement peuvent être envoyées directement à la Faculté de médecine, (cf. point 6 « adresse de facturation »), accompagnée d'un bulletin de versement, pour autant que l'institution soit d'accord d'attendre la fin du stage pour être payée. Les factures des chambres en pension, B&B et Hôtel seront remboursées seulement si le BUCE a donné un préavis favorable (cf. point 2).

- Joindre aux demandes de remboursement :

- Une attestation de stage et de présence sur le site extérieur de rotation (copie).
- La feuille de présence aux diverses activités structurées du lundi et/ou du vendredi sur le site d'immatriculation (copie).

5. Validation et remboursement

- L'AMC concerné doit viser l'attestation de stage de l'étudiant sur le site extérieur et la liste de présence aux cours, et doit valider par signature et tampon le formulaire d'indemnisation.
- L'étudiant doit remettre au plus tard deux mois après la fin du stage les formulaires dûment remplis et signés, avec les originaux des factures et les attestations annexées, en les envoyant ou en les déposant au secrétariat des étudiants (adresse ci-dessous).

6. Adresse de facturation et d'envoi des justificatifs :

CMU - Faculté de médecine
Secrétariat des étudiants, Mme Lisa De Botton
Rue Michel-Servet 1
CH-1211 Genève 4

Téléphone : +41 22 379 50 13

E-mail : Lisa.Debotton@unige.ch